



République Française

Département de Haute-Loire

## MAIRIE DE PRESAILLES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 Mai 2022

DATE DE CONVOCAION : LE 23 MAI 2022

ORDRE DU JOUR

1. Délibération demande subvention CAP43
2. Délibération demande subvention Bonus Ruralité
3. Délibération attribution des marchés publics
4. Délibération acceptation devis formation secrétaire de mairie
5. Délibération Prime Gimbert David
6. Questions diverses

L'an deux mille vingt-deux, le 27 du mois de mai, à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ALLEMAND, Maire de cette Commune.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ALLEMAND Olivier, MASSON David, MIALON Florian, RIBES Xavier, Christian BREYSSE, PESSEMESE Bernard conseillers municipaux,

Absents représentés : Néant

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs, SOUCHIERE Loïc, TERRASSE Chloé, Mr FAURE Johan, MIGLIORINI Aurélie et VIALE Karine.

Secrétaire de séance : Xavier RIBES

La séance a été ouverte à 20h20

### DEMANDE SUBVENTION CAP 43

Monsieur le Maire informe le conseil que la subvention Fonds 199 n'existe plus et que celle-ci est remplacée par la **subvention CAP43**.

Monsieur le maire explique le fonctionnement de cette subvention, indique qu'une plaquette explicative sera ultérieurement demandée pour plus d'informations et souligne l'importance de pourvoir à cette subvention quant aux futurs travaux prévus sur la commune.

**Après** délibération le conseil municipal à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à :

- Solliciter auprès du Département la **subvention CAP43**
- Signer tout document relatif à cette subvention.

### **BONUS RURALITE**

Monsieur le Maire informe le conseil que la subvention *Bonus relance* que la commune avait sollicité pour les travaux de la cure n'existe plus, et que celle-ci est remplacée par la subvention **Bonus Ruralité**. Monsieur le Maire stipule par ailleurs qu'il faut, pour bénéficier de cette subvention déposer un nouveau dossier et ce dans les plus brefs délais.

**Après** délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à solliciter la subvention **Bonus ruralité** et à signer tout document et à réaliser toute démarche nécessaires.

### **MARCHES PUBLICS**

Monsieur le Maire rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures, de services conclus à titre onéreux entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics et qu'il ne peut prendre de décisions ou signer sans autorisation du conseil municipal.

**Le conseil municipal** à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise et charge, monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout document relatifs aux marchés publics.

### **Acceptation devis formation CDG 43 secrétaire de mairie**

Monsieur le Maire donne en lecture au conseil municipal un devis d'un montant de 2600,00€ concernant la formation de la secrétaire de mairie et réalisé par le centre de gestion. Monsieur le Maire précise que cette formation peut être prise en charge par la commune de Présailles et par la commune de Freycenet-la-Cuche, la secrétaire officiant pour les deux mairies. Le montant de la formation sera alors divisé en deux. Monsieur le Maire indique également, que ce devis est à titre informatif et non définitif, le prix de la formation pouvant varier en fonction des besoins réels de la secrétaire de mairie.

**Après** en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le devis pour un montant de 2600,00€, accepte également que celui-ci soit modifié si la secrétaire de mairie estime ne pas avoir besoin de 6,5 jours de formation.

### Prime RIFSEEP agent technique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'agent technique GIMBERT David a été embauché en 2019 comme stagiaire et qu'il est désormais titulaire depuis deux ans.

A ce titre, monsieur le Maire, souhaiterait que soit accordée à cet agent la prime RIFSEEP, eu égard au travail effectué par cet agent.

**Après** en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accorde la prime RIFSEEP à l'agent technique GIMBERT David.

### Informations diverses

Vente Jourde : Monsieur le maire informe qu'il n'y a pas encore d'acte notarié fait et qu'il faut impérativement relancer la vente.

Demande Isabelle Jouffre : Madame Jouffre souhaiterait louer une parcelle à la commune pour faire du maraîchage.

Le conseil municipal répond négativement à cette demande car la commune n'a pas de parcelle à lui louer.

Subvention AFSEP : L'association souhaiterait une subvention de la commune.

A l'unanimité le conseil municipal répond négativement à cette demande.

Portable agent technique : Monsieur le Maire propose à son conseil que l'agent technique soit muni d'un téléphone portable professionnel.

Le conseil municipal accepte la proposition et suggère une discussion entre le conseil et l'agent lui-même afin de définir le type de contrat que souhaiterait ce dernier.

## ONF :

Monsieur le Maire rappelle à son conseil la coupe de bois prévue pour la fin d'année.

Monsieur le Maire informe son conseil que monsieur VALENTIN Fabrice technicien de l'ONF, lui a indiqué qu'il y a possibilité de mettre un terme au 10% prélevés sur la vente de matière de la carrière de Longetrée en faisant un distraction. Toutefois, monsieur le Maire précise à son conseil, que cela ne peut se faire que s'il y a équivalence, c'est-à-dire que la commune s'engage à trouver 4 hectares de bois remis en gestion à l'ONF.

Par ailleurs, monsieur le Maire rappelle que la délibération ne pourra être prise qu'après le 3 juin et propose la création d'un groupe de travail pour réfléchir à la proposition de monsieur VALENTIN.

Pylône Internet : Monsieur le maire informe son conseil qu'il a été invité par monsieur ROMIEU Hervé, maire de la commune de Freycenet-la-Cuche dans le cadre de l'installation d'un pylône Internet afin de savoir si les deux communes pouvaient bénéficier du même pylône.

Après avoir entendu les différentes propositions des parties présentes, monsieur le Maire précise à son conseil que le partage d'un seul et même pylône est impossible et propose que chacune commune fasse son installation individuellement et invite les membres du conseil à chercher un endroit pour ledit pylône.

Retrouvance : Monsieur Le maire rappelle à son conseil que la réunion concernant le projet Retrouvance et l'ONF est reportée au 10 juillet 2022. Le maire de La Farre propose de se rendre à la préfecture le 11 juillet 2022 date à laquelle se tiendra une réunion avec le président de l'agglomération et des quatre maires concernés.

Tracé Transcevenol : Monsieur le Maire informe son conseil qu'il a eu l'assurance du président de région monsieur Laurent Wauquiez que le tracé de la Transcévenole passera bien par Présailles mais que le Tunnel de Vachères sera lui exclu du tracé et qu'il faudra créer une déviation pédestre.

Monsieur le Maire indique que pour cela, il faudra mettre des panneaux indicateurs au lieu dit les 4 chemins hameau de Charbadeuil. Ces panneaux et leur installation restent à la charge de la commune.

Monsieur le Maire souhaite répondre positivement mais insiste sur le fait

qu'il faudra créer des passages et par conséquent consulter les différents propriétaires concernés.

#### Demande Reculet/ Lepage :

Monsieur le Maire rappelle à son conseil le problème de voisinage qui existe entre les familles Reculet et Lepage. Il insiste sur le problème des chats nourris par monsieur Lepage. Ceux-ci afin de trouver de la nourriture, rôdent autour des deux maisons et pénètrent dans la propriété de monsieur Reculet obligeant ce dernier à fermer portes et fenêtres.

Monsieur le Maire avec l'accord de son conseil, prend la décision de rappeler à monsieur Lepage qu'un rappel à loi lui a déjà été signifié à l'automne et qu'il encourt une amende de 250,00€.

Par ailleurs, monsieur Reculet a indiqué à monsieur le Maire, que son voisin monsieur Lepage faisait des extensions qui selon lui ne sont pas aux normes. Monsieur le Maire estime avec l'accord de son conseil, que la commune doit se renseigner concernant ces extensions.

Demande Le Doeuff : Monsieur Le Doeuff locataire dans la commune souhaiterait acquérir une parcelle à l'Estrade.

Monsieur le Maire répond négativement à cette demande pour les raisons suivantes :

- La parcelle n'est pas mitoyenne de la maison de monsieur Le Doeuff
- La parcelle est un bien de section et la commune n'a jamais vendu de bien de section à un administré.

Demande Franck TERRASSE : Monsieur Terrasse demande à ce que la buse de son entrée soit agrandie. Monsieur le Maire précise que monsieur Terrasse est prêt à payer la nouvelle buse. Monsieur le Maire propose que le conseiller Florian Mialon et l'agent technique Gimbert David se rendent sur place.

Par ailleurs, le conseil municipal estime que c'est à l'entreprise Eyraud d'entretenir les routes. Monsieur le Maire propose une rencontre avec monsieur Eyraud.

Biens de section : Monsieur le Maire informe son conseil que le cabinet ACTIF est désormais en charge du dossier et que madame Guillaumont du conseil d'Etat est en relation avec ce cabinet.

Monsieur le Maire souhaite qu'un rendez-vous entre les différents membres du conseil soit fixé afin de faire le point sur ce sujet.

Monsieur le Maire informe également son conseil qu'il est convoqué par la

gendarmerie de Saint Julien Chapeuil le samedi 28 mai à 9h00 dans le cadre des biens de section.

Autres questions :

1) Le conseiller Christian Breysse souhaite savoir quand aura lieu le bouchage des trous à Costechaude.

Le conseiller Florian Mialon lui répond que ceux-ci le seront la semaine prochaine.

2) Le conseiller Christian Breysse aborde le stationnement des camping-cars et notamment près de l'église. Il suggère l'installation d'un portique pour la période estivale qui empêcherait ces derniers de stationner à cet endroit. Le conseiller David Masson propose lui, l'installation d'un panneau d'interdiction sur la place de l'église.

Monsieur le maire n'est pas opposé à l'arrêt des camping-cars s'il n'y a pas de nuisance, comprend l'inquiétude de monsieur Breysse et engage le conseil à réfléchir à la manière dont la commune pourrait accueillir les camping-cars.

Fête du fin Gras : Monsieur le Maire souhaite que la commune accueille cette fête dans deux ans et affirme à son conseil que Présailles bénéficiera de l'aide d'autres commune pour l'organisation et la mise en place. Une décision doit être prise à l'automne.

Comme chaque année, le conseil municipal décide de laisser gracieusement l'herbe communale en vue d'être récoltée pour le fourrage afin de nettoyer les parcelles suivantes.

A 239

962

963

1106

1107

Toute personne intéressée doit faire candidature avant le 22 Juin 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30